

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-201/PR/MI arrêté portant modification et complément de l'arrêté n° 2016-006/PR/MI du 05 Janvier 2016 portant désignation des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

n° 2016-201/PR/MI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
22 mars 2016

Numéro JO
n° 2 du 30/03/2016

Date du numéro
30 mars 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révisions de la constitution

VULa Loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VULa Loi organique n°2/AN/1993/3e L du 07 avril 1993 modifiant certaines dispositions de la loi organique n°1/AN/92 du octobre 1992

VULa Loi organique n°11/AN/02/4e L portant modification de l'article 40 de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VULa Loi n°1/AN/92/2e L du 15 septembre 1992 relative aux partis politiques en République de Djibouti

VULe Décret n°93- 0023/PRE du 29 mars 1993 fixant les modalités d'établissement des listes électorales ainsi que les conditions de délivrance et de validité des cartes d'électeurs

VULe Décret n°2010-0241/PR/MI portant composition et fonctionnement de la CENI

VULe décret n°2013-0044/PRE en date du 31 mars 2013 portant nomination du premier Ministre

VULe Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2015-028/PR/MI du 09 décembre 2015 fixant les dates élections présidentielles et portant convocation du collège électoral

VULe Décret n°2015-336/PR/MI du 14 décembre 2015 portant organisation du scrutin présidentielles du 08 avril 2016

VUL'Arrêté n°2016-006/PR/MI du 05 janvier 2016 portant désignation des membres de la commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté n°2016-006/PR/MI du 05 janvier 2016 portant désignation de la CENI sont modifiées et complétées comme suit : DJIBOUTI : Désigné par la Société Civile Lire Titulaire FARHIYA DJAMA IBRAHIM Au lieu de : Titulaire FATOUMA MOUSSA ABDALLAH Lire : Suppléant ALI MOHAMED OMAR Au lieu de Suppléant ISSE MOHAMED OMAR Désigné par les Partis Politiques PSD Lire : Titulaire MAHAD FARAH NOUR Au lieu de : Titulaire MAHAD NOUR FARAH Lire : Suppléante HAMDA ISMAEL YOUSSEUF Au lieu de : Suppléante SAMIRA YOUSSEUF SOULDANU. D. J Titulaire ELMI ABAR DIRANEH Suppléant MOHAMED ABDI OMAR P. D. D Titulaire AHMED IDRIS OMAR Suppléant ABDOULKADER ABDI AHMED Candidat Indépendant : HASSAN IDRIS AHMED Titulaire ABDILLAH HASSAN KAIREH Suppléant MOHAMED ABDILLAH FARAH Candidat Indépendant : DJAMA ABDOURAHMAN DJAMA Titulaire HOUMED BOURHAN ISSA Suppléant MOHAMED ABDILLAH ALI SABIEH Désigné par les Partis Politiques F. R. U. D Lire : Suppléant OMAR AWALEH MOHAMED Au lieu de : Suppléant HASSAN ABDI FARAH P. S. D Lire : Titulaire NOURADINE MOHAMED KAYADA Au lieu de : Titulaire IDLEH SAID DOUALE Lire : Suppléant YOUSSEUF HASSAN DIRIRA Au lieu de : DOUALEH HASSAN AHMED P. D. D Titulaire ADEN ABDILLAH ALI Suppléant MOUSTAPHA AHMED MOUSSA U. D. J Titulaire MOHAMED ALI ABDALLAH Suppléant OMAR AHMED KHAIREH Candidat Indépendant : HASSAN IDRIS AHMED Titulaire OMAR MOHAMED ALI Suppléant CHARMAKEH HASSAN ROBLEH Candidat indépendant : DJAMA ABDOURAHMAN DJ. Titulaire ISSA ABDILLAH FARAH Suppléant OMAR DAHER AHMED ARTAD Désignés par le Gouvernement Lire : Titulaire ABDILLAH ABAR MIGUIL Au lieu de : Titulaire IBRAHIM Houssein GOULED Lire : Titulaire BOUH OSMAN ALIA Au lieu de : Titulaire MOHAMED SOUGUEH BARREH Lire : Suppléant ABDILLAH ABAR MIGUIL Au lieu de : Suppléant DOUALEH ABDALLAH DARAR Lire : Suppléant IDRIS AHMED ASSOWEHA Au lieu de : Suppléant DJAMA KAYAD ALI Désignés par l'Assemblée Nationale Lire : Titulaire MOHAMED KILEH WAISA Au lieu de : Titulaire MOHAMED KIFLEH WAIS Lire : Suppléante NEIMA WABER ELMI Au lieu de : Suppléante FILSAN ELMI HASSAN Suppléant SAHAL GUELLEH AYEHA Au lieu de : Suppléant KAYAD MOUSSA AHMED Désigné par la Société Civile Lire : Titulaire FILSAN ELMI HASSAN Au lieu de : Titulaire MOHAMED EGUEH WALIEH Désigné par les Partis Politiques R. P. P Lire : Suppléant ABDILLAH DARAR DIRIRA Au lieu de : Suppléant ABDILLAH SAID GUEDIFRU D Lire : Titulaire EBLA

HASSAN MOHAMEDAu lieu de :TitulaireGOUBAD HASSAN MOHAMEDLire :SuppléanteNASTEHO SAAD MOUSSAAu lieu de :SuppléantNACER AYAD ROBLEHP.S.DLire :TitulaireABOUBAKADER AHMED MOUSSAAu lieu de :TitulaireABDOULKADER AHMED MOUSSAU.D.JTitulaireMOHAMED AHMED MIGUILSuppléantSahal GalabP.D.DTitulaireDAHHER ALI WARSAMASuppléantMOGUEH OMAR AHMEDCandidat indépendant : HASSAN IDRIS AHMEDTitulaireDjama Guelleh WaissSuppléantMohamed Omar AliCandidat indépendant : DJAMA ABOURAHMAN DJAMATitulaireAhmed Darar Bulhan-SuppléantMahdi Doualeh BobeDIKHILDésignés par le GouvernementLire :TitulaireYOUSOUF AWALEH MAINAu lieu de :TitulaireYOUSOUF AWALEH WAISSLire :TitulaireHALIMO HOUMED GADITOAu lieu de :TitulaireAHMED ABDALLAH MOHAMEDLire :SuppléantHOUMADEH MOHAMED HOUMEDAu lieu de :SuppléantADEN MAHAMOUD HOUMEDDésigné par la Société CivileLire :SuppléantMOHAMED OSMAN ROBLEHAu lieu de :SuppléantIBRAHIM OMAR LOHLire :SuppléantALI HAMADOU ALIAu lieu de :SuppléanteHALIMA HOUMED GADITODésigné par les Partis PolitiquesRPPLire :TitulaireAHMED MAHAMOUD ABANEHAu lieu de :TitulaireAHMED MAHAMOUD HABANEHLire :SuppléantMOUSSA GOITA SAIDAu lieu de :SuppléantMOUSSA LAOITA SAIDU.D.JTitulaireABDOULKADER HOCHÉ HARREDSuppléantAHMED HASSAN ALIP.D.DTitulaireYACOUB BOULSA AHMEDSuppléantHASSAN GUEDA HASSANCandidat indépendant : HASSAN IDRIS AHMEDTitulaireIbrahim loita IbrahimSuppléantOmar Mohamed omarCandidat indépendant : DJAMA ABOURAHMAN DJAMATitulaireMahdi elmi bilehSuppléantHassan Ali AhmedOBOCKDésigné par la Société CivileLire :SuppléantALI DINI MOHAMEDAu lieu de :SuppléantMOHAMED AHMED ABDAALAHLire :SuppléantMOHAMED HAMADOU MOHAMEDAu lieu de :SuppléanteHASNA ALI MOHAMEDDésigné par les Partis PolitiquesR.P.PLire :SuppléantMOHAMED ALI OMARAu lieu de :SuppléantHOUSSEIN AHMED MOKBELU.D.JTitulaireMOHAMED ALI DATOSuppléantADEN ALI MOHAMEDP.D.DTitulaireABDALLAH MOHAMED HAROUNESuppléantALI ABDO ABAKARICandidat indépendant : HASSAN IDRIS AHMEDTitulaireMOHAMED ABDOUKADER DINISuppléantMoussa Mohamed MoussaCandidat indépendant : DJAMA ABDOURAHMAN DJAMATitulaireHSSAN ABDO MOYALEHSuppléantHAYSAMA MOHAMED AHMEDTADJOURAHDésigné par les Partis PolitiquesRP-PLire :TitulaireAMINE MOHAMED OMARAu lieu de :TitulaireABDALLAH ALI MOHAMEDLire :SuppléantABDO MOHAMED OMARAu lieu de :SuppléantAMIN MOHAMED OMARFRUDLire :TitulaireADEN ISMAEL ADENAu lieu de :TitulaireMOHAMED IBRAHIM AFADALire :SuppléanteFATOUMA HOUMED CHEHEMAu lieu de :SuppléantADEN ISMAEL ADENU.D.JTitulaire-Douba AythiassoSuppléantADEN MOHAMED ADENP.D.DTitulaireAHMED MOHAMED AHMEDSuppléantOMAR YOUSOUF OMARCandidat indépendant : HASSAN IDRIS AHMEDTitulaireIDRIS ARAS IDRISSuppléantSALEH DOUBA ATIAS-SOCandidat indépendant : DJAMA ABDOURAHMAN DJAMATitulaireHALOYTA HOUSSEIN BOURHANSuppléantOMAR MOHAMED AHMED

Article 2

Le reste est inchangé

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH